

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf

Le vingt mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 25

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

ABSENTE : Mme LEVRAUD Françoise

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise-

POUVOIR : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2019D53 : Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2019

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet 2019, des mini-camps pour les 3/6 ans, les 6/9 ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu :

- Pour les 3/6 ans au camping de Kerfalher à PÉNESTIN (56) du 17 au 19 juillet 2019 avec pour thème « la découverte du littoral »,
- Pour les 6/9 ans au camping municipal au GUERNO (56) du 23 juillet au 26 Juillet 2019 avec pour thème « la découverte du parc animalier de Branféré »,
- Pour les + de 10 ans à la base de loisirs « Les Chalets de la Moulinière » VOUNEUIL SUR VIENNE (86) du 8 au 12 juillet 2019 avec pour thème « le Futuroscope ».

Il est proposé d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux en annexe de la délibération, tarifs élaborés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants,
Vu les tarifs proposés par le Service Enfance Jeunesse,

- Souscrit aux tarifs de séjours courts proposés par le service Enfance/Jeunesse et joints en annexe de la délibération,

- Donne tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizlen- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Séjour 3/6 ans

Objectifs pédagogiques du séjour court :

- Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances
- Partager des moments de plaisirs avec les copains
- Permettre aux enfants de découvrir de manière ludique la nature qui les entoure

Dates : du mercredi 17 au vendredi 19 juillet 2019, soit 3 jours et 2 nuits

Lieu : Pénestin

Hébergement : Camping de Kerfalher

Nombre d'enfants : 12

Nombre d'animateurs : 3

Activités proposées :

Lors de ce séjour les enfants seront sensibilisés à la découverte du littoral. Le groupe profitera de deux interventions d'un animateur nature des PEP, qui viendra animer des ateliers pêche à pieds et laisse de mer à Pénestin sur les plages non loin du camping.

Budget prévisionnel:

DEPENSES					RECETTES	
DESSCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles (74,50€*12 enfts)	894,00
- forfait adulte		3	3			
- forfait enfants		2	3			
Total hébergement				179,00	Prestation de Service Ordinaire (PSO) (0,54€*12 enfts*10h*3 jrs)	194,40
Activités					Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	437,58
Activités nature PEP 56	125,00		2	250,00		
Total activités				250,00		
Restauration:					Reste à charge commune	358,02
	6,00	15	2,5	225,00		
Transport A/R				240,00		
sous total				894,00		
Prix moyen /enfant				74,50		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,03€/heure + 10% de CP	11,00	3	30	990,00		
Total encadrement				990,00		
total				1 884,00		1884,00

***10h/jour + 3h/nuit X 3 jours=39h - 9h heures de récupération pendant le séjour=30h**

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0€ à 600€	60 €
T2 de 601€ à 790€	65 €
T3 de 791€ à 940€	70 €
T4 de 941€ à 1140€	75 €
T5 1141€ et plus	80 €

Hors convention

157 € (sans reste à charge pour la commune)


L' Maire,
Alain Guichard

Séjour 6/9 ans

Objectifs pédagogiques du séjour court :

- Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances : être acteur de leurs vacances
- Partager des moments de plaisir avec les copains
- Permettre aux enfants de découvrir différemment le parc animalier de Branféré

Dates : du mardi 23 au vendredi 26 juillet 2019, soit 4 jours et 3 nuits

Lieu : Le Guerno

Hébergement : Camping municipal de Le Guerno

Nombre d'enfants : 12

Nombre d'animateurs : 3

Activités proposées :

Les enfants, lors de ce séjour, auront l'occasion de découvrir le parc animalier de Branféré différemment. Grâce à des temps d'animation encadrés par les animateurs du parc, les enfants pourront découvrir la vie quotidienne des pensionnaires du parc ou le métier de soigneur.

Budget prévisionnel:

DEPENSES					RECETTES	
DESSCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles 94,25€*12enfants	1131,00
- forfait adultes		3	4			
- forfait enfants		12	4			
Total Hébergement				186,00	Prestation de Service Ordinaire (PSO)	
Activités					(0,54€X12 enfntsX10HX4 Jrs)	259,20
activités pédagogique au parc au parc de branféré	134,00		3	402,00		
Total activités				402,00	Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	565,29
Restauration:						
	6,00	15	3,5	315,00		
Transport A/R				228,00		
Sous total				1 131,00	Reste à charge commune	462,51
Prix moyen /enfant				94,25		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,03€/heure + 10% de CP	11,00	3	39	1 287,00		
Total encadrement				1 287,00		
total				2 418,00		2418,00

*10h/jour + 3h/nuit X 4 jours=52h - 13h de récupération pendant le séjour = 39h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0€ à 600€	75 €
T2 de 601€ à 790€	80 €
T3 de 791€ à 940€	85 €
T4 de 941€ à 1140€	90 €
T5 1141€ et plus	95 €

Hors convention

201 € (sans reste à charge pour la commune)

L. J. J. J.



Guin

Alain Guin

Séjour + 10 ans

Objectifs pédagogiques du séjour court :

- Permettre aux jeunes de découvrir une autre expérience de vacances, d'être acteur de leurs vacances
- Partager des moments de plaisirs avec les copains
- Permettre aux jeunes de vivre en collectivité en se responsabilisant sur les tâches collectives.

Dates : du lundi 08 au vendredi 12 juillet, soit 5 jours et 4 nuits

Lieu : Vouneuil sur Vienne

Hébergement : Base de loisirs les chalets de la Moulière

Nombre d'enfants : 14

Nombre d'animateurs : 3

Activités proposées :

L'activité principale du séjour sera une journée au Futuroscope avec un dîner au sein du parc et le spectacle nocturne. Les jeunes participeront aussi aux activités proposées au sein de la base de loisirs : piscine, une séance canoë, une activité de plein air sous forme de tournoi sportif.

Budget prévisionnel:

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Forfait hébergement + activités					Participation des familles (174€X14 enfnts)	2436,00
- adultes		3	5			
- jeunes		14	5			
Total hébergement + activités				1 202,00	Prestation de Service Ordinaire (PSO) (0,54€X12 enfntsX10HX5 Jrs)	378,00
Restauration	6,50	17,00	4,5	497,25		
Transports A/R					Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	666,37
Location 2 minibus			5	450,00		
Estimation carburant			5	300,00		
total transport A/R				750,00		
Total				2 449,25	Reste à charge commune	545,20
Prix moyen /enfant				174,95		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,03€/heure + 10% de CP	11,00	2	48	1 056,00		
Salaire brut directeur	10,84	1	48	520,32		
Total encadrement				1 576,32		
total				4 025,57		4025,57

***10h/jour + 3h/nuit X 5 jours=65h - 17h de récupération sur la semaine= 48h**

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0€ à 600€	160 €
T2 de 601€ à 790€	165 €
T3 de 791€ à 940€	170 €
T4 de 941€ à 1140€	175 €
T5 1141€ et plus	180 €

Hors convention

287,50 € (sans reste à charge pour la commune)



L. Hainy

Alain Guillard